



Rémunération en alternance

Par Titi10_

Bonjour à tous,

J'aimerais solliciter vos conseils sur un sujet qui me préoccupe concernant mon parcours académique et professionnel.

Actuellement en apprentissage en Licence Professionnelle, j'ai rencontré des difficultés de santé l'année dernière, ce qui m'a contraint à recommencer cette année (qui est donc ma deuxième année de LP). Toutefois, je me projette désormais vers un master.

J'ai remarqué que, selon les grilles de salaires, la Licence Professionnelle est considérée comme une deuxième année d'apprentissage. Ainsi, ma rémunération actuelle, tout comme celle de l'année dernière, est équivalente à celle d'une deuxième année, bien qu'elle soit légèrement supérieure en raison des conventions collectives.

Ma préoccupation porte sur le passage au niveau du master en alternance pour une durée de deux ans. Je me demande comment cela impactera ma rémunération. Pendant la première année de Master, serai-je techniquement en troisième année d'apprentissage ? Si oui, quelle sera ma rémunération ? Sera-t-elle basée sur le statut de deuxième année ou de troisième année, compte tenu du fait que j'ai passé deux ans à préparer le même diplôme ?

D'autre part, si la première année de Master est considérée comme ma troisième année d'apprentissage, que se passera-t-il pour la deuxième année du Master ? Étant donné que ce serait ma quatrième année d'apprentissage, je m'interroge sur les modalités de rémunération, car les tableaux disponibles s'arrêtent généralement à la troisième année.

Je vous serais reconnaissant(e) si vous pouviez m'éclairer sur ces questions. Pour plus de contexte, voici le lien vers le tableau dont je me suis référé : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

Je vous remercie d'avance pour votre aide et vos éclaircissements.

Merci d'avance pour vos réponses !